



Schweizerische Gesellschaft für Kardiologie
Société Suisse de Cardiologie
Società Svizzera di Cardiologia

Télégramme No 18 / 21 décembre 2022

Chers membres de la SSC

En cette fin d'année, voici quelques nouvelles sur les thèmes suivants :

- [Formation post-graduée](#)
- [Formation continue](#)
- [Tarifs](#)
- [Qualité](#)
- [Enquête de l'OFSP et de la CFV sur la vaccination antipneumococcique des adultes](#)
- [Enquête scientifique de l'Université de Lausanne](#)
- [Élections du comité de la SSC en 2023](#)

Mais avant tout, nous vous souhaitons à tous de joyeuses fêtes et un bon début d'année 2023.

Au nom du comité et du secrétariat

Richard Kobza et Marjam Rüdiger

Formation post-graduée

L'objectif général de la formation post-graduée est d'améliorer la qualité de la formation et l'attractivité de la spécialité afin d'assurer la relève. Pour cela, nous devons investir dans la formation post-graduée et dans nos futurs médecins spécialistes.

Le nouveau programme de formation post-graduée est entré en vigueur au 1.7.2022. Vous le trouverez [ici](#). Il se base sur l' [European Core Curriculum](#) avec ses [Entrustable Professional Activities](#) (EPAs). Les cliniques pilotes USZ, Insel, HUG, KSSG et Cardiocentro testent actuellement les évaluations des acquis au moyen de prEPARED.app.

Des discussions sont également en cours sur les formations approfondies "cardiologie invasive" ("tout ce qui se passe dans le laboratoire de cathétérisme"), "électrophysiologie invasive" ("tout ce qui se passe dans le laboratoire d'EEP"), et éventuellement "cardiologie non invasive". Les formations approfondies sont réservées aux spécialistes en cardiologie, doivent être basées sur les EPAs et sont élaborées par les groupes de travail en concertation avec la commission de formation post-graduée et le comité de la SSC. Une consultation de tous les groupes de travail est prévue en 2023.

Un rapport commandé par la FMH et l'OFSP à l'Obsan (Observatoire suisse de la santé) sur les projections des besoins et des effectifs en cardiologues en Suisse, qui sera publié prochainement, montre à quel point notre spécialité est dépendante de collègues étrangers (75% des cardiologues en exercice viennent de l'étranger, soit après leurs études, soit après avoir terminé leur formation post-graduée) et à quel point l'estimation des besoins futurs et de l'effectif est donc difficile et sujette à erreurs.

Ces dernières années, la SSC a fait de gros efforts dans le domaine de la formation post-graduée. La commission de formation post-graduée a été agrandie afin d'obtenir plus d'input, de mieux faire le travail et surtout de créer un "mouvement" : une formation continue de qualité est essentielle pour notre discipline et nous devons nous engager pour que la qualité soit au rendez-vous.



Schweizerische Gesellschaft für Kardiologie
Société Suisse de Cardiologie
Società Svizzera di Cardiologia

Formation continue

Collaboration des professions de la santé avec l'industrie de l'ASSM

Cette année, l'ASSM a publié de nouvelles [directives sur la collaboration des professions de la santé avec l'industrie](#). La FMH les reprend dans son code de déontologie - les directives ont ainsi un caractère quasi légal. Outre les médecins, les assistantes médicales, le personnel soignant, etc. sont également concernés en tant que professionnels de la santé.

Crédits de formation continue Certificat de capacité en radioprotection en cardiologie

Depuis le 1er janvier 2018, il existe une obligation de formation continue. Toute personne ayant obtenu l'attestation de formation complémentaire en 2018 ou avant doit pouvoir justifier d'au moins 8 crédits de formation continue en radioprotection d'ici le 31.12.2022. Il existe de nombreuses offres d'e-learning pour ceux à qui il manque encore des crédits. Les institutions sont tenues de documenter la formation continue accomplie pour leurs collaborateurs, sinon chacun la documente individuellement.

Tarifs

Code tessinois

L'OFSP souhaite remplacer le code tessinois. La FMH élabore sa propre proposition - favorable à la pratique - en collaboration avec les sociétés de discipline médicale. Simon Koestner et Niklaus Hess ont fourni à la FMH, sous la responsabilité de la commission tarifaire, une liste de 21 codes diagnostiques récapitulatifs.

Tarifs ambulatoires

Fin novembre, une nouvelle organisation tarifaire nationale, l'OAAT SA, a été créée pour remplacer l'ats-tms SA ainsi que les solutions tarifaires suisses en 2023. La nouvelle organisation, soutenue par tous les partenaires tarifaires (y compris H+ et santéssuisse), est ainsi responsable du développement indépendant dans le temps des tarifs à la prestation (TARDOC) ainsi que des forfaits ambulatoires. L'introduction du TARDOC au 1.1.2025 devient réaliste, le travail sur les forfaits ambulatoires se poursuit. Le [navigateur TARDOC](#) ainsi que des [informations tarifaires plus détaillées](#) sont disponibles.

Obligation de prise en charge par l'AOS du TAVI chez les patients à faible risque

Malheureusement, une décision juridiquement contraignante n'est pas attendue avant l'été 2023. C'est un gros problème pour de nombreux patients ainsi que pour les cardiologues. Christophe Wyss et Lorenz Räber se sont saisis du dossier depuis décembre 2021 pour la SSC et avec le soutien actif de la SSCC et demandent avec insistance que l'obligation de prise en charge du TAVI par l'AOS soit basée sur les guidelines de l'ESC. Différents entretiens ont eu lieu avec l'OFSP. La décision finale revient au Conseil fédéral, les arguments en faveur de cette demande ont été soumis à la commission consultative (CFPP, Commission fédérale des prestations générales et des principes). Si des fournisseurs de prestations/hôpitaux ont déjà entamé des démarches juridiques (ou prévoient de le faire concrètement), nous les prions de nous en informer à des fins de coordination.

Qualité

SwissCaRe – Registre suisse des angiographies et angioplasties coronaires

Le registre initié par la SSC et son Working Group Interventional Cardiology (WG PCI) prend son envol. La saisie manuelle des données se déroule comme prévu et est déjà très utilisée. La connexion au moyen d'une interface nécessite encore un peu plus de temps à de nombreux endroits, ce qui n'est pas



Schweizerische Gesellschaft für Kardiologie
Société Suisse de Cardiologie
Società Svizzera di Cardiologia

surprenant étant donné qu'elle implique beaucoup plus de parties et d'adaptations. Avec Luisa Schäfer, collaboratrice scientifique du secrétariat de la SSC, qui accompagne l'ensemble du processus d'"onboarding" des différents centres et le coordonne avec le centre de données SwissRDL de l'Université de Berne, nous avons le soutien idéal du registre. En collaboration avec Lorenz Räber, membre du comité de la SSC et du GT PCI et responsable du registre, 38 centres sur 40 ont ainsi déjà pu être convaincus de participer au registre. Nous tenons à remercier ici tous les cardiologues et leurs équipes dans les cliniques participantes pour leur collaboration - sans eux, rien ne serait possible.

Mesures d'amélioration de la qualité (MQ) et besoins d'action dans le domaine ambulatoire des cabinets médicaux

Sur la base de la révision de l'art. 58 ss. LAMal, la FMH est en train de négocier avec les assureurs afin de mettre en place un contrat qualité pour le domaine ambulatoire des cabinets médicaux. En préparation de ces négociations, la SAQM de la FMH est en train de dresser, en collaboration avec les sociétés de discipline médicale, un catalogue de mesures d'amélioration de la qualité (QVM) communes à toutes les sociétés de discipline médicale. La SSMIG, en tant que grande société de discipline médicale avec de nombreux praticiens, a fait un travail préparatoire louable, dont d'autres sociétés de discipline médicale comme la SSC peuvent et doivent profiter. Si le contrat de qualité entre en vigueur, il incombera aux sociétés de discipline médicale de sélectionner les QVM et les besoins d'action pour leurs disciplines, d'évaluer leur efficacité et de soutenir leur mise en œuvre. Afin de maîtriser cette nouvelle tâche et de garantir une représentation adéquate des praticiens, la commission qualité de la SSC a créé un comité dirigé par Armin Zürcher (cardiologue praticien à Zoug), complété par des cardiologues praticiens de différents groupes régionaux, qui s'efforce de trouver des solutions compatibles avec la pratique, faciles à mettre en œuvre et ménageant les ressources - tout à fait dans l'esprit "de la pratique - pour la pratique".

QUALAB - Votre laboratoire doit impérativement être enregistré avant le 31.12.2022 !

Jusqu'au 31.12.2022, tous les laboratoires, y compris les laboratoires de cabinet médical, doivent être enregistrés via leur propre GLN de laboratoire. Celui-ci n'est pas identique au GLN des médecins. Lisez [ici l'information de la FMH](#) ou [les instructions de Qualab](#).

Enquête de l'OFSP et de la CFV sur la vaccination antipneumococcique des adultes

L'OFSP et la CFV souhaitent connaître l'avis des médecins spécialistes sur la vaccination contre les pneumocoques des adultes et sur une éventuelle extension des recommandations de vaccination actuellement en cours d'évaluation.

Christoph Berger, président de la CFV, Christoph T. Berger (direction du groupe de travail de la CFV sur les pneumocoques) et Anika Ekrot (collaboratrice scientifique de l'OFSP) vous remercient de bien vouloir répondre aux questions [ici sur F](#) (temps nécessaire env. 10min, [sondage D](#), [sondage I](#)) jusqu'au **03.01.2023**. La collecte et l'analyse des réponses se feront de manière anonyme.



Schweizerische Gesellschaft für Kardiologie
Société Suisse de Cardiologie
Società Svizzera di Cardiologia

Enquête scientifique de l'Université de Lausanne

Une étude scientifique cherche des participants pour observer le développement professionnel des professionnels de la santé. Ils aimeraient également inclure des cardiologues dans l'étude.

Pour plus d'informations, consultez le site www.scohpic.ch. Il est également possible de s'y inscrire pour participer.

Élections du comité de la SSC en 2023

Giovanni Pedrazzini et Mario Togni, en tant que représentants des "hôpitaux non universitaires", ainsi que Philipp Weiss, en tant que représentant des "cabinets médicaux", quittent le comité après 10 ans en raison de la limitation de la durée du mandat. Lors de l'assemblée générale du 21.6.2023 à Bâle, au moins un représentant des hôpitaux non universitaires et un représentant des cabinets médicaux doivent être élus afin de garantir la composition du comité directeur prescrite par les statuts. Les personnes intéressées sont priées de s'adresser à marjam.ruediger@swisscardio.ch.